

Séance du 22 septembre 2003 - 19 h

495

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de
la Ville de Montréal du 22 septembre 2003
19 h

Séance tenue le lundi, 22 septembre 2003, à 19 h
À la salle du conseil de l'hôtel de ville

SONT PRÉSENTS :

le maire Gérald Tremblay, les conseillers et conseillères Beauchamp, Beaupré, Belleli, Berku, Bissonnet, Bourque, Bousquet, Cardinal, Caron, Cowell-Poitras, Dauphin, Deros, DeSousa, Dompierre, Dugas, Eloyan, Farinacci, Faust, Fotopulos, Gibeau, Grundman, Hamel, Harbour, Infantino, Janiszewski, Lachance, Lapointe, Larivée, Larouche, Lemay, Libman, Maciocia, Marks, McMurchie, Meaney, Miranda, O'Sullivan-Boyne, Parent, Paul, Perri, Jean-François Plante, Polcaro, Poulin, Prescott, Purcell, Rotrand, Samson, Searle, Senécal, St-Arnaud, Tamburello, Tétrault, Thibault, Marcel Tremblay, Trudel, Venneri, Ward, Worth, Yeomans, Zajdel, Zampino et Zingboim.

Étant les membres du conseil, formant quorum.

SONT ABSENTS :

les conseillers Bossé et Montpetit.

SE SONT JOINTS EN COURS DE SÉANCE :

les conseillers Applebaum, Deschamps, Dussault, Laramée, Le Duc, Minier et Michel Plante.

EST ABSENTE AVEC MOTIF :

la conseillère Barbe.

AUSSI PRÉSENTES :

Me Jacqueline Leduc, greffière, et Colette Fraser, greffière adjointe par intérim.

SONT ABSENTS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 10.001 :

les conseillers Lapointe, Polcaro et Zajdel.

Le président du conseil, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil a le regret d'annoncer le décès de monsieur Paul-Emile Sauvageau, ex-conseiller, et offre, au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

Période de questions du public (a. 1)

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les personnes ci-dessous adressent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

d'adopter distinctement l'article 30.008 de l'ordre du jour, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 36 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil*, tel que modifié (chapitre P-8.1 des règlements refondus de l'ancienne Ville de Montréal), et de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Berku et Meaney.

La proposition des conseillers Berku et Meaney étant mise aux voix, le conseil se partage comme suit:

En faveur : 37
Contre : 17

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité des voix (la conseillère Paul enregistre sa dissidence).

1031194001
30.008

CM03 0738

Article 30.010 Création du comité de vérification de Montréal, détermination de sa composition et de ses pouvoirs et mandat au Bureau du vérificateur général d'assurer la mise en place et le support requis au comité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2003, par sa résolution CE03 1986,

Séance du 23 septembre 2003 - 9 h 30

522

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller John W. Meaney

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de résolution intitulé « Résolution sur le comité de vérification de la Ville de Montréal » ;
- 2- de nommer les personnes suivantes, membres du comité de vérification, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles:
 - . monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif, jusqu'au 5 novembre 2005;
 - . monsieur Peter B. Yeomans, membre du comité exécutif, jusqu'au 5 novembre 2005;
 - . un membre de la Commission permanente du conseil sur les finances, le capital humain et les services aux citoyens à être nommé ultérieurement sur recommandation de la Commission, pour une période d'un an;
 - . monsieur Jacques Fortin, économiste, pour une période de 3 ans;
 - . monsieur G. André Harel, comptable agréé, pour une période de 2 ans;
- 3- de désigner monsieur Frank Zampino, président du comité de vérification;

- 4- de fixer à 200 \$ la rémunération de chacun des membres externes pour leur présence à une séance du comité de vérification, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année;
- 5- de mandater le Bureau du vérificateur général pour la mise en place et le support requis au comité;
- 6- d'imputer la dépense tel que ci-dessous :

Provenance :	2003	2004 et suivantes
001-3- 040001-131103-6742	1 200 \$	

Engagement 0461322001
Modernisation de l'appareil municipal

À prévoir au budget du Bureau du vérificateur général 6 000 \$

Imputation :	2003	2004 et suivantes
001-3-060001-131101-4130	800 \$	4 000 \$
001-3-060001-131101-4810	200 \$	1 000 \$
001-3-060001-131101-6710	200 \$	1 000 \$

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix (la conseillère Paul enregistre sa dissidence).

Certificat (s) no (s) : CTC1031322001

1031322001
30.010

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.011 et 30.012 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.
